



Avis du Conseil régional de l'environnement de Montréal sur le projet de Meltech Innovation Canada sur une partie du lot 20 d'Aéroports de Montréal

Montréal
2021-08-24

INTRODUCTION

Par la présente, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) veut exprimer son avis sur le projet de développement de Meltech Innovation Canada (Medicom) appelé à être réalisé sur un terrain appartenant à Transports Canada, dont la gestion revient à Aéroports de Montréal (ADM).

Les paragraphes suivants explicitent les enjeux environnementaux associés à ce projet. Par ailleurs, la réalisation du projet sur le site visé viendrait compromettre la vision d'aménagement durable que nous espérons voir se concrétiser pour l'ensemble du secteur, ce qui sera également explicité. Après avoir exposé les problèmes que nous entrevoyons, nous détaillons l'approche que nous aimerions voir appliquée pour tendre vers les meilleures pratiques possibles de conservation et d'aménagement en lien avec les terrains administrés par ADM.

1 - Des impacts environnementaux que nous redoutons

Perte d'asclépiade et impact sur le papillon monarque

Comme l'ont maintes fois rappelé les membres de la Coalition Verte au cours des dernières semaines, le terrain visé par le projet arbore un couvert végétal de type friche herbacée ou arbustive, en partie composé d'asclépiade (*Asclepias syriaca*). Notre position sur l'impact qu'aurait le projet de Medicom sur l'asclépiade et le papillon monarque diffère toutefois des positions exprimées par ce groupe citoyen. Nos entretiens avec des entomologistes et des botanistes nous ont permis de comprendre un certain nombre de nuances qu'il est nécessaire de ramener dans la discussion.

Rappelons d'abord que, bien que n'étant pas protégée par les lois provinciales ou fédérales, l'asclépiade constitue l'unique espèce végétale nécessaire à la reproduction du papillon monarque qui, lui, est une espèce désignée « préoccupante » (COSEPAC). Il faut savoir également que le papillon revient pratiquement au même endroit d'année en année pour se reproduire. Pour ces raisons, il va sans dire que la protection de l'asclépiade est

importante pour l'avenir du papillon monarque, qui passe une partie de son cycle migratoire et de son cycle de vie chez nous.

Cela dit, on ne devrait pas en conclure que le monarque serait automatiquement affecté par la perte des plants d'asclépiade se trouvant sur le site visé par le projet.

D'abord et avant tout, il faudrait que des **inventaires ciblés** soient réalisés pour connaître le **taux d'établissement** des monarques sur le site, car il peut arriver que le taux d'établissement soit bas même lorsque la plante hôte est abondante. S'il s'avère que la population de monarques est intéressante sur le site visé par le projet, il serait pertinent de redoubler d'efforts pour s'assurer d'une présence d'asclépiade dans un rayon de quelques centaines de mètres, pour répondre au besoin des monarques qui reviendront se reproduire à cet endroit.

Dans tous les cas, si le projet va de l'avant, **nous recommandons qu'ADM exige du promoteur qu'il s'engage à replanter de l'asclépiade (syriaca, tuberosa ou incarnata) dans les espaces verts à proximité de la zone de travaux.** Cela pourrait être réalisé à la mi-octobre ou fin octobre. Un suivi de l'implantation devrait également être fait. Notons que l'asclépiade est une plante adaptée aux sols compacts et sablonneux (plutôt qu'à la bonne terre à jardinage) et aux milieux ouverts. Par conséquent, pour garder l'asclépiade en place, il faudra procéder à une ou deux fauches par année, afin d'éliminer les arbres qui tenteront de conquérir la friche.

Perte accélérée des habitats de friche dans la région métropolitaine

La diversité du vivant ne se reflète pas qu'au niveau des espèces, mais également au niveau des écosystèmes. Si à l'heure actuelle un consensus social se dégage quant à l'importance de préserver les bois, les milieux humides et les cours d'eau urbains, il apparaît plus difficile de convaincre certains acteurs du développement urbain de l'importance écologique et sociale des milieux ouverts – prairies, champs fleuris, friches naturelles, friches agricoles, friches industrielles, etc.

Au printemps 2020, le CRE-Montréal a réuni un panel d'experts dans le cadre d'une [conférence sur les friches urbaines](#). À cette occasion furent révélés d'inquiétants résultats préliminaires d'une étude menée par la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent (SHNVSL) : on mesure une perte nette de 25 % de milieux ouverts sur l'île de Montréal, entre 2004 et 2013. L'étude indique que cette perte d'habitat serait liée d'abord et avant tout aux pressions de développement : d'année en année, divers projets résidentiels, commerciaux, industriels, routiers et autres ont grugé le couvert végétal qui s'était maintenu sur des parties intactes du territoire ou qui s'était développé sur les terrains vacants, accentuant ainsi la perte de superficie des milieux ouverts et leur fragmentation (perte de connectivité).

L'ampleur de la perte des milieux ouverts métropolitains est à prendre au sérieux, car ce type d'habitat soutient directement 26 espèces animales et 39 espèces végétales à statut précaire dans la région montréalaise, en plus de constituer l'habitat de nombreuses autres espèces d'insectes, reptiles, oiseaux et mammifères.

Notre organisme est sensible à la haute valeur écologique des friches et autres milieux ouverts, et incite les acteurs du développement, même en zone industrielle, à contenir le

déploiement des projets sur la plus petite emprise possible et en veillant au maintien de la plus grande superficie végétalisée et de la plus grande connectivité écologique possibles. Par exemple :

- concernant le territoire du Technoparc Saint-Laurent, nous avons recommandé à la Ville de Montréal de modifier les limites de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau Bertrand, pour que celui-ci englobe non seulement des milieux humides et des bois comme c'est le cas présentement, mais également des habitats de friche intègres, de grande valeur écologique;
- dans le secteur Assomption Sud, nous avons félicité Hydro-Québec pour avoir poussé très loin le concept du nouveau poste de distribution Hochelaga, afin que son empreinte au sol réduite soit réduite au minimum, ce qui permet de préserver une plus grande partie de la friche appelée « boisé Steinberg », si chère aux citoyens et si importante pour la lutte aux îlots de chaleur, la gestion des eaux et la biodiversité locale;
- nous sommes également en dialogue avec de nombreux autres acteurs du développement dans les secteurs Assomption Sud et Bridge-Bonaventure pour les sensibiliser à l'importance de maintenir et de mettre en valeur les friches, même industrielles, car elles ont un rôle essentiel à jouer dans la trame verte et l'écologie montréalaises.

Pour cette raison, **nous incitons Médicom à appliquer la séquence « 1) éviter ; 2) minimiser ; 3) compenser » à son projet.** Autrement dit :

- Dès l'étape de l'analyse du choix du site le plus approprié pour le projet d'affaires, que la compagnie accorde une grande importance au fait d'éviter de s'installer sur un site dont le couvert végétal présente, en dépit d'une certaine dégradation, une valeur d'habitat, de garde-manger ou de halte pour les espèces fauniques sensibles, comme elle éviterait de s'installer sur un milieu humide par exemple.
- Si malgré ce premier effort seuls des terrains végétalisés s'avèrent disponibles, que la compagnie veille alors à minimiser son impact sur l'écosystème, que ce soit en essayant d'atteindre la plus petite emprise au sol possible, en évitant la fragmentation de l'écosystème ou en évitant de mener les travaux de construction pendant les périodes de reproduction et de croissance des espèces sensibles. Cela peut également se refléter dans des choix d'aménagement plus fins, comme le type et la force d'éclairage, l'aménagement des surfaces de stationnement, l'aménagement d'un toit vert, la mitigation des nuisances sonores, des aménagements phytotechnologiques pour la gestion des eaux, etc.
- Enfin, toute perte de milieux ouverts devrait être compensée. Par exemple, comme cela a été mentionné plus tôt, cela pourrait se faire en replantant de l'asclépiade à proximité des plants perdus, mais également en relocalisant les populations de couleuvres brunes qui pourraient être atteintes ou perturbées par les travaux, en investissant des ressources pour enrichir la biodiversité des parcelles de terrains non exploitées, en aménagement des corridors là où la connectivité écologique a été réduite, etc.

2 - Une vision d'aménagement durable à concrétiser ensemble

Mettre en valeur le golf Dorval comme partie intégrante d'une mosaïque de milieux

À la lumière des connaissances que nous avons réunies sur l'écologie du secteur du cœur de l'île (provenant de diverses ressources (expertes et citoyennes) en ornithologie, de

caractérisations produites par diverses firmes et organisations en lien avec divers projets de développement (dont le REM et divers projets au sein du Technoparc Saint-Laurent), de divers services de la Ville de Montréal et d'ADM (concernant les lots 3 et 4 convertis en parc écologique)), il nous apparaît que les terrains de Transport Canada administrés par Aéroports de Montréal contribuent par leurs caractéristiques actuelles (localisation, étendue, couvert végétal, etc.) au maintien d'une intéressante diversité d'écosystèmes et d'espèces au cœur de l'île de Montréal.

Les lots 3, 4 et 5 se démarquent notamment par la présence de milieux humides et hydriques interconnectés, ainsi que par la présence d'une hêtraie centenaire à érables argentés (rarissime sur l'île de Montréal). Il a été documenté que le Petit blongios, une espèce d'oiseau reconnue « menacée » au fédéral et « vulnérable » au Québec, y a établi des sites de nidification. Par conséquent, on ne peut que se réjouir du fait qu'ADM ait décidé de convertir une grande partie des lots 3 et 4 en parc écologique. Reste toutefois à savoir si cette protection durera dans le temps, quels objectifs et méthodes de gestion écologique y seront appliqués, et si ces objectifs et méthodes seront harmonisés avec ceux qui s'appliquent sur les aires protégées voisines (parc-nature des Sources du Technoparc Saint-Laurent, écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau Bertrand).

Le lot 20, pour lequel ADM a des visées de développement, présente quant à lui un potentiel très intéressant d'aménagement à des fins de conservation et de récréation. Le lot 20 correspond à ce qu'on appelle le golf Dorval, bien que, dans les faits, une partie du golf soit aujourd'hui laissée en friche et que ce sport ne soit plus pratiqué que sur la moitié ouest du vaste terrain de 120 hectares. Dans sa partie est, qui est à la fois la portion la plus aménagée (arbres, relief, etc.) et aussi la portion laissée en friche, le golf se démarque par la présence de bosquets, de conifères, de plans d'eau et de milieux ouverts, bref, par un paysage composite, diversifié en soi, qui vient compléter les milieux boisés et humides voisins. Ainsi, le golf vient enrichir la mosaïque de milieux dont elle fait partie, ce qui explique en partie la remarquable biodiversité du secteur. En effet, notons que des 194 espèces d'oiseaux observées cette année au Technoparc Saint-Laurent, plusieurs sont des espèces adaptées aux conifères ou aux milieux ouverts, dont plusieurs espèces de hiboux et d'autres rapaces, qui contribuent au contrôle de la vermine et au contrôle des populations d'autres plus petits oiseaux.

Il nous paraît essentiel de protéger et de mettre en valeur cet atout remarquable, à travers à la mise en œuvre d'une vision d'aménagement concertée entre ADM, les municipalités de Montréal et de Dorval, et les autres parties prenantes du devenir du cœur l'île, pour cultiver ensemble et de manière concertée la résilience des écosystèmes, des milieux de vie humains et des entreprises face aux crises environnementales.

Le potentiel des golfs au regard de la conservation

Plusieurs se surprennent du fait que des organisations écologistes comme la nôtre défendent la place des golfs dans la trame verte métropolitaine. Or, une abondante littérature scientifique établit la précieuse contribution des golfs urbains à la biodiversité locale et leur potentiel d'intégration à des mosaïques d'habitats vouées à la conservation. Les meilleures conditions pour intégrer un golf à une aire protégée et pour en optimiser les bénéfices au regard de la biodiversité sont : 1) le golf se trouve en milieu fortement

anthropisé; 2) le golf jouxte directement des milieux naturels. Il se trouve que ces deux conditions sont parfaitement réunies dans le cas qui nous intéresse.

Pourquoi établir une zone de conservation sur un terrain de golf plutôt que sur d'autres types de terrains vacants ? Les terrains de golf présentent l'avantage d'avoir été si bien entretenus au fil des ans qu'il est plus aisé et moins coûteux d'y appliquer un plan de restauration et de gestion écologique. Autrement dit, un golf urbain peut être vu non seulement comme une catégorie d'espace vert contribuant déjà, en qualité de milieu ouvert, à la diversité des écosystèmes et des espèces dans un secteur donné, mais également comme une page blanche (ou plutôt une page verte) se prêtant particulièrement bien à des aménagements visant la complexification progressive des ensembles végétalisés qu'on y retrouve. Il va sans dire qu'il est également aisé d'y réaliser des aménagements favorisant l'accès du public et les activités récréatives.

Une vision ambitieuse à réaliser ensemble : un vaste parc-nature en plein cœur de l'île

Compte tenu de ce qui vient d'être explicité, nous formulons le souhait que le golf Dorval, en priorité sa partie déjà laissée en friche, soit éventuellement converti en aire protégée, pour ainsi être intégré à un vaste réseau d'aires protégées en plein centre de l'île de Montréal.

Dans un scénario où l'entièreté du golf (120 hectares) serait soustraite au développement, on obtiendrait, en complémentarité avec le parc écologique des lots 3 et 4 (22 hectares), la zone de conservation de l'Écocampus Hubert-Reeves (10 hectares) et la zone de conservation projetée sur les terrains de Morguard (10 hectares), un réseau interconnecté d'aires protégées totalisant plus de 160 hectares et comprenant une bonne proportion de milieux ouverts.

Nos recommandations en lien avec cette vision d'aménagement du cœur de l'île

Ainsi que l'a démontré la vigueur de l'opposition citoyenne au projet de Medicom, le climat social actuel est peu propice à la mise en œuvre des objectifs de développement proposés par ADM en 2013. Beaucoup de choses ont changé depuis l'élaboration du dernier Plan directeur d'ADM : non seulement la COVID a plus que jamais mis en évidence le besoin d'accès à de vastes espaces nature à proximité des milieux de vie, mais les résidents de l'agglomération montréalaise ressentent plus que jamais les effets du réchauffement climatique.

Le gouvernement fédéral réitérait dans son plus récent discours du Trône sa volonté de créer de nouveaux parcs urbains. De son côté, le gouvernement provincial reconnaissait, à peu près en même temps, la nécessité d'intensifier la création d'aires protégées dans le Sud du Québec.

Dans le contexte actuel d'urgence climatique et d'effondrement de la biodiversité, l'heure n'est plus seulement à la mitigation des impacts environnementaux des projets de développement considérés un à un, mais à une réflexion coordonnée sur la manière de mener le développement dans un secteur donné pour favoriser la résilience des composantes écologiques et humaines du paysage, en amont des projets. Il serait intéressant que le Plan d'utilisation des sols élaboré par ADM et approuvé par Transport

Canada reflète ces nouvelles préoccupations consensuelles à l'échelle planétaire. Ajoutons à ce sujet que le Plan d'utilisation des sols d'ADM arrive à terme et doit être renouvelé en 2023.

Compte tenu de l'ensemble de ces conditions, ne serait-il pas avisé de **poser un moratoire à tout développement industriel sur les lots 3, 4, 5 et 20, jusqu'à ce que la démarche de consultation publique en lien avec la mise à jour du Plan d'utilisation des sols d'ADM soit complétée et qu'une nouvelle mouture de ce plan soit adoptée ?**

Soustraire les terrains végétalisés d'ADM (notamment les sites où une reconquête végétale a déjà eu lieu, faisant ainsi apparaître de précieux habitats et ressources) aux pressions de développement requiert beaucoup de courage, mais aurait pour avantage certain de satisfaire aux nouveaux objectifs communs de résilience qui doivent présider au développement urbain.

Nous ne pensons pas que cela compromette le projet de Medicom, car il existe sans doute d'autres bâtiments et terrains industriels vacants sur l'île de Montréal pour faire du développement, y compris dans un rayon raisonnable des installations actuelles de la compagnie. En revanche, la chance de créer un réseau d'aires protégées sans discontinuité de 160 hectares en plein cœur de l'île ne se représentera plus.

CONCLUSION

Pour conclure cet avis, nous souhaitons tendre la main à Aéroports de Montréal et à la compagnie Meltech Innovation Canada (Medicom). Nous sommes ouverts à dialoguer avec vous, ainsi qu'avec toute autre partie prenante concernée, pour explorer diverses façons de donner forme à des projets industriels qui s'inscrivent dans une vision de résilience et d'aménagement durable.